

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration
Séance du 23 juin 2022

Point 9

Modification de la délibération commune annexée au décret du 7 mars 2003 relative à la commission consultative paritaire

Délibération n°2022-16

PJ : Tableau des modifications par article de la délibération du Conseil d'administration prise en application du décret du 7 mars 2003

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la modification de la délibération n°2003-26 du Conseil d'administration du 18 septembre 2003, relatif aux règles applicables aux personnels contractuels de droit public, prise en application du décret n°2003-224 du 7 mars 2003 plus précisément son titre 1er – chapitre IV relatif à la composition de la Commission consultative paritaire (CCP) et à l'élection des représentants du personnel au sein de cette commission, telle que précisée dans la pièce jointe.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 al2 du Code de la santé publique, approbation un mois après sa transmission aux ministres chargés de la santé, du budget et de la fonction publique, sauf opposition de l'un ou de ces ministres.